



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 6947

### Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le développement des innovations scolaires. Il lui rappelle qu'elles vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des élèves. Par ailleurs, elles semblent vitales pour l'épanouissement des élèves mais aussi pour la paix sociale. Il constate que ces innovations scolaires sont encore trop peu nombreuses et peu soutenues. Il souhaite connaître sa position sur les innovations scolaires dans leur ensemble, ainsi que ses intentions quant à la création d'établissements scolaires innovants.

### Texte de la réponse

Face à des situations nouvelles, de nombreuses équipes éducatives inventent sur le terrain des réponses efficaces pour la réussite des élèves. Afin que ces innovations contribuent à l'évolution du système éducatif, le ministère conduit une politique de repérage, de capitalisation, de soutien et de valorisation de celles-ci. Au cours de l'année 2001-2002, huit cents actions innovantes environ ont ainsi été repérées et suivies dans l'ensemble des académies. Leur diffusion a été assurée, au niveau académique comme au niveau national, par des publications, sur les sites web et par des journées d'échanges. En ce qui concerne les structures expérimentales, vingt environ ont été ouvertes ces trois dernières années et font actuellement l'objet d'un suivi attentif en académie. L'analyse de l'ensemble de ces expériences pédagogiques et des premiers résultats obtenus permettra de définir les orientations politiques sur cette question.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Brottes](#)

**Circonscription :** Isère (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6947

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2002, page 4408

**Réponse publiée le :** 3 février 2003, page 858